

TRAVAIL EN HAUTEUR PORT DU HARNAIS

Décret n° 2004-924 du 1er septembre 2004 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à disposition pour des travaux temporaires en hauteur

OBJECTIF DE FORMATION :

Sensibiliser les stagiaires

- Au danger du port du harnais,
- À l'évaluation des risques professionnels.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

Être capable :

- D'appliquer les règles générales de sécurité lors de du port du harnais,
- Choisir les moyens de protection appropriés,
- Utiliser un harnais lors de travaux en hauteur,
- Effectuer l'entretien courant des EPI.

DUREE : 1 jour (7 heures)

DATES : Sessions intra : A définir

HORAIRES : A définir

LIEU : Sur site

EFFECTIF : Jusqu'à 10 personnes

COÛT (non assujetti à la TVA)

Intra : Nous consulter

METHODES PEDAGOGIQUES :

Méthode participative, associant des apports théoriques et des exercices pratiques.

PUBLIC CONCERNE :

Toute personne amenée à travailler en hauteur de manière permanente ou ponctuelle.

PRE-REQUIS :

- Être âgé de plus de 18 ans,
- Appréhension de la langue française (parler, lire, écrire),
- Être médicalement apte.

MATERIEL :

- Ordinateur et vidéo projecteur,
- Vidéos,
- Livret de fin de stage.

ENCADREMENT :

- La formation est dispensée par des formateurs expérimentés et possédants plusieurs années d'expérience des formations dans ces domaines.

EVALUATION :

Test théorique (QCM) et exercices pratiques Attestation de Formation Professionnelle.

OURAGAN FORMATION

Email : contact@ouragan-formation.fr

Tél : 06 15 24 50 95



VALIDATION :

À l'issue de la formation, une attestation de stage sera remise au participant.

DUREE DE VALIDITE : 5 ans préconisé ou chaque fois que nécessaire.

LE PLUS DE LA FORMATION :

- ✓ Sensibilisation des stagiaires au risque et agir de façon préventive,
- ✓ Support audiovisuel et vidéos,
- ✓ Réflexion et échanges collectifs, mises en situation et cas pratiques sur site.

Pour les personnes en situation de handicap merci de prendre préalablement contact avec nous pour définir les modalités de votre participation à cette action de formation.

PROGRAMME :

- Statistiques nationales sur les chutes de hauteur,
- Rôle et responsabilités de l'employeur et du salarié,
- Droit d'alerte et droit de retrait,
- Connaissance des différents acteurs internes et externes en prévention des risques professionnels
- Protection collective permanente et temporaire (Garde-corps, échafaudage, PEMP, etc.),
- Les moyens d'accès (échelles, escabeaux, échafaudages),
- Protections individuelles.
 - ✓ Choix des EPI (3 catégories),
 - ✓ Les composants d'un système antichute,
 - ✓ Les casques,
 - ✓ Interactions avec l'environnement.
- Les dispositifs d'ancrage,
- Conséquences d'une chute.
 - ✓ Facteur de chute,
 - ✓ Tirant d'air,
 - ✓ Force de choc,
 - ✓ Effet pendulaire.
- Organisation des moyens de secours,
- Arrêté du 19 Mars 1993 fixant la liste des équipements de protection individuelle qui doivent faire l'objet des vérifications générales périodiques prévues à l'article R. 233-42-2 du code du travail.
 - ✓ Vérification et contrôle des EPI par l'utilisateur,
 - ✓ Vérification et contrôle des EPI par l'employeur Règles d'entretien et de stockage.

LA MISE EN PRATIQUE

- Contrôle des EPI,
- Réglage du harnais,
- Progression en hauteur,
- Installation d'un ancrage en réalisant le nœud Prussik.

Mis à jour le 02 janvier 2024

OURAGAN FORMATION | Numéro de déclaration d'activité : 84 74 03668 74 (Rhône alpes)

Agence Ardèche : Zone commerciale – Les Terres de Millet – 07200 SAINT DIDIER SOUS AUBENAS

Agence Pays de Savoie : 8, Avenue du Pré Closet – 74940 ANNECY / 40 avenue du Savoy – 74400 CHAMONIX- MONT- BLANC

Siège : 11 avenue des vieux moulins – 74000 ANNECY